

Madame la Préfète
Préfecture de la Loire-Atlantique
6 Quai Ceineray
44000 Nantes

Nozay, le 18 septembre 2018

Objet : Dossier de demande d'Enregistrement pour la réhabilitation et l'agrandissement de la déchèterie de l'Oseraye à Puceul (44)

Madame la Préfète,

Je soussignée, Claire THEVENIAU, agissant en qualité de présidente de la Communauté de Communes de Nozay, dont le siège social est situé

9 Rue de l'Église - 44170 Nozay

sollicite de votre haute bienveillance l'autorisation d'exploiter la déchèterie de Puceul sous le régime de l'enregistrement, après les travaux de réhabilitation et d'agrandissement de cette dernière.

La présente demande porte sur les terrains d'une superficie de 10 730 m², répertoriés au cadastre de la commune de Puceul sous la référence ZT 163, ZT 304, ZT 305, ZT 308 et ZT 309.

La Communauté de Communes de Nozay détient à ce jour la maîtrise foncière de ces terrains.

Cette demande est motivée par la nécessité d'améliorer le service aux usagers par la modernisation et la mise aux normes de la déchèterie de l'Oseraye. A ce titre, celle-ci va être réhabilitée conformément à la réglementation et agrandie sur des parcelles adjacentes.

La nomenclature des installations classées répertorie cette activité avec la rubrique sous enregistrement suivante :

- 2710-2 : « Installations de collecte de déchets apportés par le producteur initial de ces déchets - Collecte de déchets non dangereux »
- 2794 : « Installations de broyage de déchets végétaux non dangereux »

Ainsi que la rubrique sous déclaration avec contrôle (DC) suivante :

- 2710-1 : « Installations de collecte de déchets apportés par le producteur initial de ces déchets - Collecte de déchets dangereux »

Le présent dossier détaille la nature et le volume des activités, les installations de la déchèterie, la conformité à la réglementation, aux règles d'urbanismes et la compatibilité avec les documents de planification. Il vous est adressé en 3 exemplaires plus 1 exemplaire par mairie située dans le rayon d'affichage d'un kilomètre, soit 1 exemplaire destiné à la mairie de Puceul et 1 exemplaire destiné à la mairie de La Grigonnais.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Préfète, l'expression de notre plus haute considération.

Madame La Présidente



Claire THEVENIAU